



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU DOUBS

Besançon, le 28 janvier 2013

Direction
Départementale
des Territoires

Doubs

COMPTE RENDU

service
prévention des risques,
sécurité

unité
éducation routière

<i>Rédacteur</i>	Frédéric GUIBOURG
<i>Objet de la réunion</i>	Comité local de suivi de la méthode d'attribution des places d'examen du permis de conduire
<i>Date</i>	16/01/13
<i>Lieu</i>	Centre des examens du permis de conduire de Besançon
<i>Participants</i>	Madame Isabelle LOMBARD- Chef du SPRS – DDT Madame Françoise CRUCET – bureau de la répartition Monsieur Thierry LIME – AE LIME – CNPA Monsieur Hervé REES -adjoint au délégué Monsieur Frédéric GUIBOURG – Délégué à l'Éducation Routière
<i>Excusés</i>	

Ordre du jour

- bilan du 4^{ème} trimestre 2012
- Sollicitation établissement PILATI
- questions diverses.

Conformément aux instructions ministérielles prévues dans la circulaire du 13 janvier 2006 relative à la méthode nationale d'attribution, Madame Isabelle LOMBARD ouvre la séance.

1. Bilan d'activité du 4^{ème} trimestre 2012

Un tableau synthétique de l'activité des épreuves pratiques de la catégorie B est remis aux participants. Ils observent que le nombre de candidats inscrits à l'examen de la catégorie B est en diminution par rapport à l'année 2011. Les résultats à l'examen pratique B sont en hausse. Ces éléments concourent au maintien à 2 mois du délai de présentation après un échec.

Par ailleurs, il faut souligner la forte croissance des candidats inscrits à la catégorie A du permis de conduire. Pour répondre à cette demande exceptionnelle, l'unité éducation routière a organisé un nombre plus important d'examens A, en période hivernale. Aussi, il a été demandé aux établissements de prioriser les candidats qui seront touchés par la modification de l'âge d'accès à la catégorie A. Il en a été de même pour les candidats des catégories C, EC et D.

téléphone :
03 81 65 62 62
télécopie :
03 81 65 62 01

[www.doubs.equipement-
agriculture.gouv.fr](http://www.doubs.equipement-agriculture.gouv.fr)

6, rue Roussillon
BP 1169
25003 BESANÇON Cedex

2. Demandes de places supplémentaires

Le CLS est informé de la demande de places supplémentaires de la part de l'établissement PILATI à Audincourt. Celui-ci, s'engage dans l'action de l'accompagnement des établissements.

Le CLS décide d'appliquer à cet établissement le critère « attribution à hauteur de la demande dans la limite de 30 % supplémentaire aux droits » à compter de février 2013 et ceci pour une période de 3 mois renouvelable en fonction des progrès observés.

L'établissement sera audité au cours du mois de février par un IPCSR. Le CLS suivra attentivement l'évolution des résultats.

3. Questions diverses

Monsieur Frédéric BLANC, IPCSR, est muté au 1^{er} février 2013 à Arbouans en remplacement de Christophe GRANDCLERE.

Monsieur Hervé REES assurera l'intérim du poste de délégué dans l'attente du remplacement de Frédéric GUIBOURG.

**Prochain Comité Local de Suivi
le mercredi 10 avril 2013 à 10 H30
au centre d'examen du permis de conduire à Besançon**

La Chef de Service

Isabelle LOMBARD

